

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DECEMBRE 2011

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2011 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 13 décembre 2011.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB et Gilbert SEYLLER.

Absents excusés :

Christian SCHAUNER donne procuration à Christophe KNOBLOCH

Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN

Jean-Michel STIRMEL donne procuration à Laurent RINGEISEN

Secrétaire de séance : Rachel GRUSSENMEYER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 24 octobre 2011
2. Election des représentants des communes à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
3. Décisions budgétaires modificatives
4. Investissements
 - a) Achat d'un miroir de sécurité
 - b) Mise en place de l'éclairage public à l'entrée de la commune – rue de Hilsenheim
 - c) Terrain d'entraînement du FCW
5. Logiciels mairie
 - a) Migration des logiciels de gestion administrative
 - b) Nouveau site Internet
6. Périscolaire
 - a) Modification du plan de financement de l'opération
 - b) Convention de mise à disposition des locaux périscolaire entre la CCGR et la commune
 - c) Mise en place d'un portail
 - d) Achat de stores
 - e) Achat de terrains à l'arrière du périscolaire
7. Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
8. Forêt communale : programme des travaux forestiers et état des coupes 2011
9. Travaux à la salle polyvalente – convention avec le CAUE
10. Réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie
11. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche- Vente d'un terrain
12. Divers
 - a) Droit de préemption
 - b) Bilan des recettes au plan d'eau – saison 2011

1. Adoption du procès verbal de la séance du 24 octobre 2011

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 24 octobre 2011. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Élection des représentants de la commune à la CC du Ried de Marckolsheim

Selon convocation, adressée par courrier postal directement à chaque conseiller par envoi du 13 décembre 2011, la présente séance publique concerne entre-autres la désignation des représentants de la commune à l'assemblée de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Les copies de la convocation et de l'ordre du jour ont été affichées sur le tableau communal réservé à cet effet.

En l'espèce, le code général des collectivités territoriales (CGCT) indique les règles applicables à cette élection.

La désignation se fait au scrutin secret, uninominal, à la majorité (comme pour l'élection du Maire).

Il est donc constitué un bureau de vote :

- * Président : M. André KRETZ
- * Secrétaire : Mme Rachel GRUSSENMEYER
- * Assesseur-Scrutateur : M. Michaël MULLER

Aussi,

Le Conseil Municipal,

- * Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- * Vu l'arrêté préfectoral en date de la Préfecture créant la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- * Vu les statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) fixant à 2 le nombre de délégués pour la commune de WITTISHEIM. ;
- * Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du conseil communautaire de la CCRM ;
- * Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein de la CCRM, les conseillers suivants :
 - M. André KRETZ, délégué titulaire
 - M. Justin FAHRNER, délégué titulaire
 - M. Jean-Marie BECK, délégué suppléant
 - Mme Edith SCHWAB, déléguée suppléante

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21, voté à scrutin secret ;

- a élu, M. André KRETZ et M. Justin FAHRNER, délégué titulaire en tant que représentants titulaires au sein l'organe délibérant de la CCRM ;
- a élu M. Jean-Marie BECK et Mme Edith SCHWAB, en tant que délégués suppléants au sein l'organe délibérant de la CCRM.

Chaque membre du Conseil a remis dans l'urne, qu'a fait circuler le président de séance, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

3. Décisions budgétaires modificatives

Commune

Il y a lieu de rectifier la DM6 du 24/10/2011- transferts de crédits école - achat sono

- dép 6067 - 011 - fournitures scolaires : - 650,00 €
- rec 023 - virement section investissement : + 650,00 €

- rec 021 - virement de la section de fonct : + 650,00 €
- dép 2188 - 21 - autres immob corp : + 650,00 €

Lotissement Gare 4

Investissement :

- recettes - c/3355-040 - 4 000,00 €

- dépenses : c/ 3354 - 040 - 6 400,00 €
c/3355 - 040 - 29 000,00 €
c/ 33586 - 040 - 7 100,00 €

Fonctionnement :

- recettes : c/ 7133-042 - 42 500,00 €
c/796 - 043 - 7 100,00 €

- dépenses : c/608-043- 7 100,00 €
c/7133- 042 - 4 000,00 €

Adopté.

4. Investissements

a) Achat d'un miroir de sécurité

Il est proposé de faire l'acquisition d'un nouveau miroir de sécurité pour remplacer celui de la rue du Cimetière qui est usé. Cet achat sera fait auprès de la société AD VISUEL pour la somme de 549 €HT soit 656,04 € TTC (C/2188, OP 650).

Adopté.

b) Mise en place de l'éclairage public à l'entrée de la commune – Rue de Hilsenheim

Dans le cadre de la continuité des travaux d'aménagement de l'îlot d'entrée rue de Hilsenheim, il est nécessaire de mettre en place l'éclairage public. Ces travaux seront confiés à STRADA de Sundhouse pour la somme de 5 765 € HT soit 6 894,94 € TTC.

(c/2151, OP 658) Adopté.

c) Terrain d'entraînement du FCW

Dans le cadre de la mise en œuvre du terrain d'entraînement, il y a lieu de faire l'acquisition de deux pare-balloons auprès de la société EPSL de Lingolsheim pour la somme de 3080 € HT soit 3 683,68 € TTC. Ceux-ci seront installés en régie, soit par les ouvriers communaux, soit par le FCW.

Dans le cadre des travaux de pose de mâts d'éclairage, il a été décidé de remplacer les poteaux bois (en très mauvais état) par des poteaux métalliques, ce qui engendre un surcoût de 1 350 € HT.

Il est également proposé d'autoriser le Maire à signer les divers devis pour la réalisation de la dernière partie du terrain d'entraînement (triangle de terre à décaisser et engazonner) qui se fera au début de l'année 2012. Adopté.

5. Logiciels mairie

a) Migration des logiciels de gestion administrative

Dans le cadre de la migration vers E-MAGNUS, il est proposé d'approuver le devis pour le passage aux nouvelles versions des logiciels de gestion financière (comptabilité, budget, dette), de gestion relation citoyen (actes d'état civil, recensement militaire, cimetière), incluant les formations et la récupération des données actuelles pour la somme de 4 996,63 € HT soit 5 975,96 € TTC.

La migration se fera en avril 2012, après le vote du budget. Adopté.

b) Nouveau site Internet

Le site internet actuel de la commune a déjà une dizaine d'années. Il est proposé de lui donner un « coup de neuf » en améliorant la charte graphique et en proposant un menu plus adapté à la navigation actuelle. Le formulaire de demande d'actes en ligne sera également actualisé.

Cette prestation sera confiée à la société « Joe The Boss », un studio de création graphique pour la somme de 3 200 € HT (formation comprise) soit 3 827, 20 € TTC. Adopté.

6. Périscolaire

a) Modification du plan de financement de l'opération

Dans le cadre du financement du bâtiment périscolaire et des demandes de subvention, la MSA ayant été sollicitée, a proposé d'accorder à la commune un prêt de 100 000 € sur 10 ans, au taux d'intérêt fixe de 1,25 %.

Après analyse de cette offre, il est proposé de contracter ce crédit aux conditions énoncées ci-dessus, et de minorer par conséquent le prêt principal de 300 000 € contracté initialement auprès du Crédit Mutuel.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'offre de prêt de la MSA et à procéder au remboursement anticipé partiel avec maintien de la durée initiale du prêt principal Crédit Mutuel. Adopté.

b) Convention de mise à disposition des locaux périscolaire entre la CCGR et la commune

Le conseil Municipal a approuvé et adopté la convention de mise à disposition des locaux périscolaire avec la CCGR tel que M. le Maire en a fait la présentation lors de la séance.

c) Mise en place d'un portail

En raison de problèmes de « squat » récurrents au périscolaire (terrasse notamment jonchée de mégots, détecteurs arrachés etc...), il est proposé de faire l'acquisition d'un portail auprès de l'entreprise SCHWEITZER de Bindernheim pour la somme de 2 759,20 € HT soit 3 300 € TTC (C/2313, OP 655). Adopté.

d) Achat de stores

Il est proposé d'approuver la fourniture et la pose de stores intérieurs pour la salle de sieste et le bureau de direction par la société Omnium Fermetures Bâtiment (OFB) de Kilstett pour la somme de 1564,80 € HT soit 1871.50 € TTC (C/2313, OP 655). La commune récupérera cet investissement par le biais du fonds de concours de la Communauté de Communes. Adopté.

e) Achat de terrain à l'arrière du bâtiment périscolaire

Lors de sa séance du 24.10.2011, le Conseil avait approuvé l'achat par la commune de la parcelle située section 22, n°225 d'une surface de 7,52 ares sis dans le périmètre du bâtiment périscolaire en vue d'une éventuelle extension, au prix de 8 000 € l'are soit 60 160 €.

Dans l'intervalle, le prix du terrain a été renégocié avec le propriétaire. Avec l'accord de ce dernier, il est proposé la somme de 7 600 € l'are soit 57 152 € pour la parcelle. Adopté.

7. Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 9 octobre 2009,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

8. Forêt communale : programme des travaux forestiers et état des coupes 2012

Travaux non subventionnables	16 240,00 €	HT
Maîtrise d'œuvre des travaux	2 150,00 €	HT
Assistance à la gestion de la main-d'œuvre	820,00 €	HT
TVA sur travaux, MOE et assistance	598,66 €	TVA
TOTAL TTC	20 108,86 €	TTC

Il est demandé au Conseil d'approuver le programme des travaux 2012 pour la forêt communale et de prévoir les montants au budget 2012.

Etat des coupes 2012 :

Le volume total de bois façonnée et non façonné pour l'année 2012 est de 475 m³ représentant une recette brute totale de 21 860 € HT.

Les frais d'abattage, façonnage, câblage et débardage en régie sont chiffrés à 5 140 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre à 476 € HT et l'assistance à la gestion de main d'œuvre pour 140 € HT.

Aussi la recette prévisionnelle nette est de 16 104 € HT.

Le Conseil autorise le Maire à signer les diverses conventions avec l'ONF. Adopté.

9. Travaux à la salle polyvalente - Convention avec le CAUE

L'un des principaux projets d'investissements pour 2012 concerne la salle polyvalente pour laquelle une réflexion a déjà été engagée suite au diagnostic énergétique (isolation, chauffage, transformations légères etc...).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention pour la somme de 2 000 € avec le CAUE 67 pour l'assistance à la réflexion préalable et l'accompagnement pour la rédaction du cahier des charges, la mise en concurrence et le choix du maître d'œuvre. Adopté.

10. Réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie

Conformément au courrier de rappel en date du 8 juillet 2011, l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin estime nécessaire de réaliser un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Un cahier des charges a été élaboré et des demandes de devis ont été sollicitées auprès de divers bureaux d'études.

Il est proposé de retenir le bureau Véritas pour la réalisation de cette mission pour la somme de 2 890 € HT soit 3 456,44 € TTC. Adopté.

11. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche- Vente d'un terrain

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente du terrain situé dans le lotissement 4^{ème} tranche aux personnes qui suivent :

- Parcelle 978, section 22
Lot n° 3 - superficie de 6,04 ares
A M. et Mme Steve et Delphine SEYLLER domiciliés 2C rue de l'Usine à Wittisheim (67820)
Prix : 90 600 € TTC (75 752,51 € HT)

Adopté.

12. Divers

a) Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. Rémy MALDONADO à la SCI ARTEABIO, pour le terrain située section 44, parcelle 196/1, rue de l'Ecluse et d'une superficie de 15m².

b) Bilan des recettes au plan d'eau – saison 2011

La commune a réalisé 6 848 € de recettes pour les entrées du plan d'eau de la saison 2011. Le coût des maîtres nageurs représente la somme de 10 577 €, soit un différentiel de 3 728 €. Pour information, en 2007 la commune a totalisé 9 518 € d'entrées, 9 816 € en 2008, 12 254 € en 2009 et 12 043 € en 2010.

c) Concours d'illuminations de Noël

Les DNA ont annoncé par erreur un concours d'illuminations de Noël à Wittisheim, il s'agissait de la commune de Hilsenheim. Il est demandé aux conseillers si ils souhaitent mettre en place un projet similaire à Wittisheim l'an prochain. Après débat, il est décidé que pour l'instant, aucun concours de ce type ne sera organisé.

d) Distribution du Wettzer Blatt'l

Le Wettzer Blatt'l sera imprimé la semaine prochaine et devra être distribué avec les calendriers de la Communauté de Communes et le Ried'Action.

e) Invitation au loto de la chorale

Jean-Marie BECK invite les conseillers à participer au loto organisé par la chorale le 14 janvier 2012 à la salle polyvalente de Wittisheim.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.

La Secrétaire de séance,
Rachel GRUSSENMEYER.

Le Maire,
André KRETZ.